

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 janvier 2024
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 31 b) de l'ordre du jour
**Prévention des conflits armés : renforcement
du rôle de la médiation dans le règlement pacifique
des différends et la prévention et le règlement
des conflits**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

**Lettres identiques datées du 12 janvier 2024, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de janvier 2024 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par le porte-parole du Secrétaire général de la Ligue (voir annexe) concernant le mémorandum d'accord signé le 1^{er} janvier 2024 entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la région du « Somaliland ».

Le Groupe des États arabes souligne à cet égard la nécessité d'adhérer aux règles de droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à la Charte de la Ligue des États arabes, en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de manière à garantir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
Président du Groupe des États arabes
pour le mois de janvier 2024
(*Signé*) Jamal Fares **Alrowaiei**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 janvier 2024
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 3 janvier 2024 par le porte-parole
du Secrétaire général de la Ligue des États arabes**

En solidarité avec le Gouvernement somalien, la Ligue des États arabes rejette et condamne le mémorandum d'accord signé entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la région du « Somaliland », qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie

Le porte-parole du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Jamal Rochdi, a exprimé son rejet et sa condamnation de tout mémorandum d'accord qui porterait atteinte à la souveraineté de la Somalie et de toute tentative d'exploiter la précarité de la situation interne en Somalie ou le blocage des négociations entre le peuple somalien sur les relations entre les régions somaliennes et le Gouvernement fédéral, pour détacher une partie du territoire somalien, en violation des règles et principes du droit international, menaçant ainsi l'intégrité territoriale de la Somalie dans son ensemble.

Le porte-parole a déclaré que la Ligue des États arabes était pleinement solidaire de la décision du Conseil des ministres somalien de qualifier de nul et de non avenu et d'inadmissible le mémorandum d'accord de partenariat et de coopération signé le 1^{er} janvier 2024 entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le « Somaliland », dans la mesure où il constituait une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Somalie ainsi que du droit international.

Le porte-parole a mis en garde contre l'effet dangereux que cette mesure pourrait avoir sur la propagation des idées extrémistes, à un moment où la Somalie déploie des efforts considérables pour écarter cette menace.
